

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5408

présenté par
Mme Mette

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* En orientant les politiques alimentaires dans le respect de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat définie au III de l'article L. 1, et de la stratégie nationale biodiversité ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement reprenant la rédaction adoptée en commission.